



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DES ICPE ET DES ENQUETES PUBLIQUES**

Affaire suivie par : Louis STEIB
Tél. : 03 25 30 22 05
louis.steib@haute-marne.gouv.fr

Comité consultatif relatif à l'éolien
Projet « Grandes bornes » sur le territoire de la commune de Voisey
Mardi 26 octobre 2021 à 10h00
Mairie de Voisey

Compte-rendu de session

Les services de l'État :

Madame la Sous-préfète de Langres Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK
Sous-préfecture de Langres
SCPPAT/BEICPE
DDT
UD DREAL
UDAP

Les participants :

Madame la Conseillère départementale Sylviane DENIS
Monsieur le Président de la communauté de communes des Savoir-faire Eric DARBOT
Monsieur le Vice-président de la communauté de communes des Savoir-faire Alexandre MULTON
Monsieur le Maire de Voisey Jany GAROT
Monsieur le Maire de Melay Didier MOUREY
Monsieur le Premier adjoint au Maire de Bourbonne-les-Bains Elie PERRIOT
Monsieur le deuxième adjoint au Maire de Voisey Michel MARTIN
Monsieur le Conseiller municipal de Voisey Gilles DIEVARD
Madame Claudine CREIL, Association A contre vent
Monsieur Steve LUCAS, Association A contre vent
Monsieur Adrien APPERE, Directeur Développement, ERG
Aline SCHWARTZ, Responsable développement territorial, ERG
Madame Chloé CHADEAU, Experte environnementale, ERG
Monsieur Maxime FLORIOT, Chef de projet, ERG

Madame la Sous-préfète présente le dispositif du comité éolien. Précurseur dans le paysage administratif local, celui-ci répond aux récentes instructions gouvernementales. L'ampleur du développement éolien et la montée des énergies renouvelables a entraîné des préoccupations de la part de nombre d'élus et d'habitants. Monsieur le Préfet, dans la prise en compte de ces attentes, a créé un Observatoire des énergies renouvelables ainsi que des comités consultatifs devant prendre en compte cette problématique et mettre en débat les projets dans la plus grande transparence. Ce comité permet de faire connaître le projet, sensibiliser le pétitionnaire sur les attentes locales et permettre au pétitionnaire de faire des propositions et de répondre aux préoccupations. Derrière les objectifs nationaux des EnR, il convient donc de réfléchir à un développement maîtrisé des énergies renouvelables qui mobilisent une panoplie large de la réglementation. La parole est libre et cette réunion doit permettre de débattre de ce projet sur les enjeux environnementaux, patrimoniaux et d'acceptabilité locale.

Madame la Sous-préfète donne la parole à la société pour la présentation de son projet.

ERG présente son activité en France et indique exploiter les parcs éoliens après autorisation et sur toute la durée de leur fonctionnement, notamment en internalisant la maintenance. La société se diversifie aujourd'hui dans l'éolien et le photovoltaïque. ERG indique avoir un développement raisonné avec l'accord préalable des élus. L'objectif est que le projet se déroule bien pour que l'exploitation se déroule bien.

Sur le projet spécifiquement, ERG indique que celui-ci est situé sur les terres agricoles de Voisey et comprend 5 éoliennes. Les caractéristiques techniques ne sont pas encore totalement figées. Le parc devrait permettre l'alimentation en électricité d'environ 10 000 habitants. Ce projet s'appuie sur la lisière de la forêt et se situe le plus loin possible des hameaux. L'habitation la plus proche est située à 1340 m. Les échanges ont débuté en 2016 avec des dispositifs de concertation, notamment des permanences publiques, des lettres d'information, un atelier et la création du site internet.

D'après ERG, la zone d'étude pouvait accueillir le double d'éoliennes actuellement prévues. Elles sont situées de la manière la plus acceptable et la plus efficiente en termes de productivité.

Les retombées fiscales correspondent à 40 000 euros pour la commune de Voisey, 100 000 pour l'EPCI. La société prévoit une enveloppe globale de 200 000 euros sur 20 ans pour soutenir les projets communaux en matière de développement durable. Les propriétaires fonciers percevront des loyers et l'entretien des voiries sera effectué.

Des mesures ERC ont été mises en place, notamment sur la distance aux habitations, le nombre de machines, un aménagement du fonctionnement du parc selon les enjeux de biodiversité, mais aussi en phase de travaux. Au niveau du paysage et du patrimoine, le parc est prévu pour limiter les impacts patrimoniaux ou paysagers avec une absence de saturation selon ERG. Pour les riverains, le fonctionnement est adapté pour limiter les nuisances, des chemins de randonnée et une bourse aux arbres seront prévus pour compenser les impacts.

Monsieur le Maire de Voisey, indique que la baisse des dotations de l'État oblige la commune à chercher de nouvelles ressources. Le projet éolien a paru être une piste pertinente. Un premier projet avait été initié par l'ancienne EPCI. Cette piste a été relancée et s'est concrétisée par ce projet. La commune a informé sa population sur sa volonté en amont de l'élaboration du projet. Les délibérations ont été votées largement. Des concertations ont eu lieu dès le début du projet. Le contexte sanitaire a cependant limité ces possibilités de concertation.

Monsieur le Maire de Melay indique que sa commune est la plus impactée par ce projet, sachant que Melay avait refusé des projets sur son territoire malgré les retombées financières possibles. Le choix a été fait de protéger le patrimoine. Les éoliennes de Voisey ne vont pas ramener les habitants dans le village. Ce projet nuira à l'attractivité touristique locale. Lorsque la concertation est lancée, le poids financier du projet éolien pousse à ce que celui-ci se réalise. L'impact arrive après ces promesses financières. Le profil du terrain est autrement plus impactant que la simple distance par rapport à la commune.

Monsieur le Maire de Montcharvot suit l'avis de Monsieur le Maire de Melay et indique que sa commune est plus haute que les éoliennes. Monsieur le Maire s'interroge sur l'implantation de ces éoliennes dans cette vallée est connue pour son esthétique. L'impact visuel est évident. Ce n'est pas logique de placer ces éoliennes ici, techniquement et esthétiquement. Monsieur le Maire demande à la société si la subvention publique tarifaire permet l'implantation de ce parc.

ERG indique que le contexte éolien a beaucoup évolué et que le tarif d'achat était plus favorable auparavant. La maturité de la technologie permet une réduction des coûts et une production supérieure. Aujourd'hui, il y a un changement dans l'approche de la revente de l'électricité. Il n'y a plus de dépendance systématique à cette subvention tarifaire via l'appel d'offre. Le tarif a tendance à chuter. Le prix du marché augmente et rivalise désormais avec le tarif subventionné, en plus de la baisse du prix de production des éoliennes. Il n'y aura plus de dépendance à ce tarif à l'avenir. C'est la tendance actuelle.

Monsieur le Maire de Montcharvot conclut que ce tarif permet l'existence de ce parc.

ERG indique que la position de l'éolien en vallée s'explique par l'évitement de la forêt. En premier lieu, le projet avait été pensé en forêt. Ce positionnement limite également l'impact visuel, notamment vis-à-vis de la villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny.

Monsieur le Maire de Melay indique que l'impact principal est sur les riverains.

L'association A contre vent explique que les photomontages montrent cet impact. Le paysage sera complètement occupé par les éoliennes.

Monsieur le Maire de Montcharvot signale la chapelle à proximité du projet a connu des investissements afin de valoriser le paysage qui l'entourne.

Monsieur le Président de l'EPCI ajoute que ce débat n'est pas simple. L'EPCI n'a pas la compétence sur ce sujet. Il doit y avoir une acceptabilité locale minimale. Monsieur le Président a l'impression que la société a fait un effort de dialogue. Les mesures compensatoires peuvent également être intéressantes pour les communes. C'est aux communes environnantes de donner leur avis. La pré-consultation sera déterminante à l'avenir pour les prochains projets.

Monsieur le Maire de Voisey avait souhaité un nombre modéré d'éoliennes malgré les possibilités.

Monsieur le Maire de Montcharvot signale l'absence de Madame la Maire de Fresnes-sur-Apance qui est en accord avec sa commune et celle de Melay.

Madame la Sous-préfète souligne le fait que la problématique de l'impact paysager semble difficilement solvable, car celui-ci est causé par la présence même d'une éolienne, d'autant plus que les impacts de biodiversité, les impacts patrimoniaux et la nature du territoire français ne facilitent pas la juste répartition des implantations d'éoliennes.

Madame la Sous-préfète constate que les premières démarches datent de 2016. La réglementation afférente à ce type de projet est extrêmement complexe. En 2021, le projet est toujours en élaboration. Le besoin d'information doit intervenir davantage en amont des projets. Il y a sans doute eu un effort sur ce projet, peut-être aurait-il pu advenir plus tôt et s'élargir au-delà de la simple commune de Voisey.

L'association A contre vent, indique qu'il n'y a pas seulement l'aspect paysager. Le sujet principal de cette réunion est l'acceptabilité locale. Les Maires limitrophes sont opposés, des pétitions larges montrent une opposition nombreuse au projet. Une société n'a pas la légitimité d'un élu. L'importance de la première délibération n'a pas été assez présentée. Au final, le juge tranchera. La population ressent cela comme une injustice.

La DREAL indique que les oppositions sont plus virulentes dans les localités qui n'avaient pas encore d'éolien. Les extensions ne suscitent pas autant d'opposition malgré les enjeux d'instruction. Pour l'instant, le parc le plus proche est à 9 km. Il y a des projets inacceptables techniquement et pour la vie locale, car ils touchent les limites de la réglementation. Ce projet semble moins impactant. L'ensemble des contraintes a été pris en compte.

Madame la Sous-préfète remercie la DREAL pour cet éclairage technique qui permet d'objectiver certaines données.

ERG prévoit un dépôt du dossier en début d'année prochaine.

Messieurs les Maires de Montcharvot et de Melay indiquent que l'attractivité locale des étrangers pour les paysages locaux est importante et que les éoliennes couperont ce mouvement.

Monsieur le Maire de Melay s'interroge sur l'impact sonore.

La DREAL indique qu'à première vue, cet impact ne sera pas prégnant. En cas de problématique, cette nuisance est largement atténuée après la mise en fonctionnement.

ERG indique que les études acoustiques sont très normées et fondées sur des expertises indépendantes.

Madame la Sous-préfète rappelle que l'enjeu de la transition écologique nous impose de prendre en considération des projets pertinents en termes d'enjeux environnementaux.

Madame la Sous-préfète constate, malgré la prise en compte des enjeux par la société, un relatif manque d'information des habitants, notamment des communes limitrophes. L'objectif était d'échanger sur ce projet entre les différents participants et tous les points ont pu être librement exposés. Les services de l'État seront vigilants dans l'instruction du dossier lorsque celui-ci sera déposé en préfecture.

Madame la Sous-préfète remercie les participants pour leur présence.

La Sous-préfète de Langres

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape followed by a series of smaller, connected loops and a horizontal line extending to the right.

Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK